

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Pour nous écrire : SNUipp-Ecole émancipée, 128 Bd Blanqui 75013 PARIS

SNUipp-FSU

La victoire du NON le 29 mai a interrompu la suite d'échecs enregistrés ces dernières années. Nous sommes convaincu-es qu'il faut s'appuyer sur cette victoire pour mieux résister aux offensives libérales en développant les cadres unitaires et les mobilisations. La campagne unitaire enthousiaste qui a su mettre en avant les enjeux des dernières mobilisations sociales est un atout important, au delà du résultat du scrutin. Certes, la voie n'est pas aisée. Et les premiers signaux donnés par le « nouveau » gouvernement sont globalement mauvais : remise en cause du droit du travail, immigration...



Aujourd'hui, la loi Fillon n'est ni abandonnée, ni abrogée. La rentrée continue à se préparer dans des conditions budgétaires qui conduisent à une dégradation jusque dans les conditions d'accueil. Pourtant, la question des effectifs dans les classes constitue une priorité pour les enseignants des écoles !

Le SNUipp avait montré lors de son dernier congrès un syndicat capable de débattre et de se doter d'une plate-forme revendicative exigeante. Un an après, pourquoi alors le sentiment de difficultés, d'attitudes timorées et de pannes est-il perceptible ? La faiblesse de la mobilisation autour de la loi Fillon ou sur les cartes scolaires n'a pas été en rapport avec les grèves et manifestations en défense des services publics, des salaires... ou de la campagne pour le "non" au référendum.

Il faut porter un regard lucide sur la situation afin d'avoir une possibilité d'intervenir sans s'enfermer dans les regrets, le défaitisme, pas plus que faire dans l'attentisme et le renoncement. Il ne s'agit pas d'attendre des jours meilleurs mais, collectivement, avec les personnels, de trouver les moyens de ne plus subir, d'imposer des choix en phase avec les aspirations sociales du plus grand nombre.

Les signes de disponibilité de nos collègues sont réels mais le poids des échecs pèse encore. Tout se passe comme si les enjeux plus « globaux » les concernaient plus que les mobilisations strictement « éduc », comme si la leçon principale et unique de 2003 était la nécessité du "tous ensemble".

C'est un réel enjeu pour le SNUipp à l'heure où se préparent les élections professionnelles concernant tous les personnels enseignants. En quoi peut-il être un outil efficace pour la transformation démocratique de l'école ? Peut-il permettre aux enseignants des écoles, avec les autres salariés, de trouver les voies de la résistance aux attaques du libéralisme, de victoires sur les politiques « anti-sociales » conduites en France comme en Europe ? Avec la FSU, quel projet ambitieux va-t-il proposer aux personnels ?

Dès la rentrée, nous devons construire le rassemblement des forces qui refusent l'inéluctabilité des mesures de régression sociale. Il faut nous saisir de l'appel d'air créé par l'expression du refus grandissant du libéralisme dans le vote "non". Nous devons organiser la résistance et impulser les mobilisations unitaires permettant d'imposer d'autres choix sur le terrain de l'éducation, des services publics, de l'emploi. C'est dans un cadre global, en concertation avec d'autres forces sociales, que nous pourrons le mieux avancer en ce sens avec notamment les collectifs unitaires constitués durant la campagne du référendum ou dans les forums sociaux.

Sur le terrain de l'école, la loi Fillon ne doit pas s'appliquer. Des moyens pour améliorer la réussite de tous doivent être dégagés très vite et des négociations s'ouvrir pour décider d'orientations qui permettent la transformation de l'école, pour vraiment combattre l'échec scolaire. Le syndicalisme a une responsabilité majeure dans la situation ouverte après le 29 mai. Sur tous les terrains sociaux, le SNUipp et la FSU doivent être des outils unitaires et déterminés.

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

C'est aussi une
REVUE SYNDICALE
et **PÉDAGOGIQUE**
au cœur des luttes de l'éducation
et du mouvement social.

- 10 numéros par an -

**Abonnez-vous ou
réabonnez-vous !**

(environ 45 € par an selon revenus)
Si vous ne connaissez pas la revue,
vous avez la possibilité de recevoir
gratuitement les 2 prochains numéros.

Contactez-nous au
SNUipp - École Émancipée
128 boulevard Blanqui 75 013 PARIS

Un an après le congrès de Seignosse...

Retour sur le fonctionnement du SNUipp

Dans le cadre d'un mandat du dernier congrès du SNUipp, le Conseil National de juin a été amené à tirer un bilan des questions de fonctionnement de la direction nationale. Dans ce débat, l'École Émancipée a posé notamment la question de la place des synthèses qui fondent les mandats revendicatifs du syndicat.

Les questions de fonctionnement du SNUipp, du secrétariat général aux sections départementales, renvoient évidemment au projet syndical qu'il porte, notamment son caractère offensif, unitaire et pluraliste qui lui a permis de devenir en quelques années le premier syndicat du Premier degré. Premier mais pas « majoritaire », le SNUipp a encore beaucoup à faire : la division syndicale est encore forte dans son champ d'intervention, son implantation reste hétérogène suivant les départements, les questions de syndicalisation se posent en permanence...

Continuer à développer le SNUipp, c'est permettre au maximum de personnels (et de militants !) de se retrouver dans la même organisation, c'est donner la perspective d'un syndicalisme unitaire, c'est refuser qu'à chaque orientation corresponde un syndicat différent. Unitaire veut dire pluraliste : dans le cas d'un fonctionnement interne « majorité/minorité » qui conduit à une négation de ce que porte une partie des syndiqués, très rapidement, les "minoritaires" n'ont qu'une ressource... : aller voir ailleurs.

C'est pour cela que le SNUipp s'est construit en privilégiant systématiquement la recherche de la synthèse dans l'élaboration des mandats revendicatifs, qui puisse être portée collectivement à tous les niveaux du syndicat et dans sa représentation publique. Synthèse ne signifie pas consensus, bien au contraire. Une synthèse suppose au préalable qu'aient été exposées les différentes thèses...

L'efficacité même du syndicat est en jeu car elle repose sur sa capacité à faire bouger les choses, sinon il est inutile. Et pour transformer les réalités sociales, il

faut définir des objectifs à atteindre, (sous-tendus par une - ou des - orientation-s syndicale-s). Le syndicat doit donc débattre du projet de transformation sociale dont il a besoin pour avancer.

Ce projet ne peut être fondé sur un point de vue présumé majoritaire dans la profession car celle-ci, travaillée par des réalités professionnelles, sociales, économiques, politiques, évolue et est diverse. Ne pouvant être un bouchon au fil de l'eau sans perdre sa crédibilité, le SNUipp doit définir son propre projet en articulation permanente avec la réalité de la profession dont il revendique le mandat. Dans le même temps, pour créer ou préserver un rapport de force permettant de gagner, il doit associer très largement la profession sans a



priori d'orientation. D'où l'importance pour le syndicat de définir un mandat qui favorise l'action syndicale immédiate et la plus large.

Alors que l'orientation dans le cadre syndical peut être diverse – et le sera d'autant plus que le syndicat est un syndicat de masse donc pluraliste dans sa composition – le mandat doit pouvoir rassembler largement, condition sine qua non de son efficacité.

Une synthèse ne peut être soutenue par une grande majorité du syndicat que si sa formulation est le fruit d'un travail collectif d'élaboration permettant que chacun la mette en relation avec sa propre orientation. Si, par définition, la synthèse ne peut être l'expression d'une seule orientation, elle ne peut non plus être en contradiction avec l'orientation de ceux qui la porteront.

Le travail préparatoire à l'adoption d'un mandat syndical est important dans la mesure où la qualité de celui-ci en dépend. Le pari que nous avons formulé dès 1993 était que la synthèse n'est pas la simple recherche du plus petit commun dénominateur au sein du SNUipp, a fortiori au sein de la profession. Elle est bien une réponse originale, toujours transitoire car retravaillée, devant être reprise par la profession afin de devenir efficace. Ce qui implique que tous soient associés à sa mise en œuvre, puisque tout le monde en est comptable, y compris dans ses ajustements nécessaires. C'est ce que nous avons collectivement fait dans le SNUipp et dans la FSU sur des questions comme l'unité des enseignants des écoles, les salaires, la précarité, la mobilisation sur les retraites... C'est ce qui nous a fait grandir.

Pour autant la synthèse, en terme de mandat, ne peut être assimilée en elle-même à une orientation. A ne définir celle-ci qu'à travers le mandat revendicatif, le risque est grand d'avoir une orientation en peau de chagrin, non vertébrée car sans perspective. Deux ou trois mandats peuvent suffire pour faciliter une mise en action mais, mis bout à bout, ils ne définissent ni une orientation pour définir dans quelle direction le syndicat propose d'aller, ni des repères pour analyser les politiques auxquelles il s'affronte.

Mandat largement partagé (la synthèse) et débat d'orientation(s) se nourrissent donc mutuellement. La perte du débat d'orientation conduirait à ne plus définir la synthèse que comme le plus petit commun dénominateur de la profession... et ferait perdre au syndicat sa dynamique.

Cette démarche, garante de la représentativité du mandat revendicatif, tant à l'égard des syndiqués que des personnels, est un acquis du SNUipp. La remettre en cause, ou la laisser s'épuiser, conduirait à un retour aux pratiques syndicales qui ont conduit à l'éclatement du syndicalisme enseignant il y a 13 ans.

Fillon, Borloo ...

Ont-ils renoncé à libéraliser l'école ?

Y aura-t-il pour l'Éducation Nationale un avant et un après référendum ?

"Adieu Fillon, bonjour De Robien", cela pourrait laisser penser à un « adoucissement » des mesures libérales annoncées. Le tout nouveau ministre essaie déjà de jouer l'ouverture, la concertation, le dialogue social dans l'Éducation. L'examen des décrets d'application d'une loi Fillon passée en force en avril est repoussé. Est-ce par crainte de voir repartir la mobilisation tant les décrets prévus confirment et même durcissent les aspects déjà extrêmement dangereux de la loi : renoncement à la réussite de tous, recentrage des apprentissages sur un socle minimum, individualisation des parcours, contractualisation, mise en cause de l'école maternelle, des moyens d'aide aux élèves en difficulté, orientation précoce, formation des enseignants hors temps de service, nouveaux contrats précaires... ?

Avec de telles orientations combinées à des réductions budgétaires drastiques, le Service Public d'Éducation se trouverait profondément modifié dans ses objectifs et ses modes de fonctionnement (y compris le paritarisme).

Pour les écoles, des ruptures de fond et de forme avec la loi de 1989 s'annoncent : notamment la disparition de la politique des cycles, de la référence aux RASED (avec modifications des missions des personnels). L'école maternelle est réduite à la portion congrue (à la hauteur des futurs moyens budgétaires prévus ?). Le PPRE dessine plus précisément les contours de ce que ne seront pas (plus) les aides spécialisées avec le désengagement de l'école et le renvoi vers l'extérieur d'une partie des prises en charge nécessaires (cf. les dispositifs de réussite éducative de la loi de cohésion sociale de Borloo). Il n'y a pas besoin d'attendre les articles suivants supprimant les références aux RASED en tant que structure spécialisée pour

commencer à s'inquiéter : les aides spécialisées seront réservées aux difficultés graves et persistantes...

Le projet de décret sur l'école primaire ne fait plus référence à l'objectif de la réussite de tous les élèves ; c'est confirmé par le décret collège : le collège - dont les finalités changent - assurera des apprentissages individualisés en fonction des « talents » des élèves. Il ne sera redevable à tous que du socle commun. Orientation des élèves en fonction seulement du marché du travail, nouveaux contrats précaires, développement facilité des Centres d'apprentis patronaux et formation continue hors temps de travail : tous les ingrédients d'une politique d'attaques majeures contre le Service Public et contre les jeunes eux-mêmes sont en place.

Alors, la rentrée 2005 sera-t-elle marquée ou non par la loi Fillon ? Peut-être pas tout de suite. La mise en place « technique » du PPRE était déjà repoussée d'un an, de nouveaux décrets avec leurs circulaires d'application ne seront peut-être pas opérationnels en quelques semaines mais les menaces libérales sur l'évolution du Service Pu-

blic, le contexte de réductions budgétaires massives restent d'actualité pour le « nouveau » gouvernement Chirac.

L'insuffisance des moyens parachève ce que ne fait pas la loi.

D'ailleurs, un autre ministre est, lui, maintenu à son poste pour mettre en oeuvre des mesures de même nature : développement de l'apprentissage, orientation précoce des élèves en difficulté, affaiblissement du service public. C'est Borloo, toujours responsable de la « cohésion sociale » ! Les décrets de sa loi sont cohérents avec la loi sur l'école et représentent une menace pour le service public, complémentaire de ceux préparés par Fillon.



Heureusement que les lycéens ont développé leur mobilisation énergique contre la loi Fillon ! On peut dire aujourd'hui que c'est sans doute grâce à eux que Fillon « saute » et que sa loi a du plomb dans l'aile... La FSU, seule ou dans le cadre unitaire, n'a pas réussi à empêcher le vote de la loi en mars dernier. Il s'agissait pourtant bien d'une loi de rupture, porteuse de lourdes régressions. Même si nous avons largement contribué à la « décrédibiliser », nous ne sommes pas parvenus à construire une mobilisation d'ampleur obtenant son abandon. Différence d'appréciation parmi les personnels sur les risques de cette loi, mobilisations interprofessionnelles sur les salaires (20 janvier, 5 février, 10 mars...), souvenirs d'un isolement des personnels de l'éducation en 2003... Les causes sont certainement multiples mais la loi a été quand même votée, ce qui est un réel échec dans notre volonté de nous y opposer... En regard des mandats adoptés aux congrès du SNUipp comme de la FSU qui indiquaient la volonté de construire un vaste mouvement social pour l'école, l'occasion est manquée. Les rendez-vous possibles n'ont pas été concrétisés, notamment en mars au moment où les personnels étaient très mobilisés dans la grève du 10. Il faut poursuivre la réflexion dans le SNUipp sur cette question afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

Traité Constitutionnel Européen :

Un engagement syndical qui a favorisé le rejet...

Une très grande majorité de salariés a voté « non » le 29 mai, 58% des salariés du secteur public et, parmi eux, 70% de ceux qui sont « en proximité syndicale » avec la FSU... Il est clair qu'une majorité d'enseignants a été en accord avec les critiques portées par la FSU contre le contenu libéral du TCE, faisant le lien entre celui-ci et les mobilisations auxquelles ils/elles ont participé ces dernières années (retraites, fonction publique, école...).

La campagne développée par la FSU, ses syndicats nationaux, au plan national (bien que tardive...) et surtout au plus près des personnels, dans les départements, a permis d'apporter les éclairages syndical et social attendus par les personnels.

Après des débats vifs en interne dès le mois de janvier voyant la confrontation de propositions différentes, le SNUipp a tout d'abord affirmé « son profond désaccord avec le projet de Constitution qu'il condamne. » (position qui sera aussi celle de la FSU en janvier) pour dire ensuite lors de son Conseil National en mars que « sans donner de consigne de vote, il continue à exprimer sa condamnation et son rejet de la Constitution. »

L'Ecole Emancipée, avec beaucoup d'autres, y avait défendu une position d'appel clair au rejet du TCE, pouvant déboucher sur un appel syndical au vote "non".

Une autre position se limitait à donner des éléments d'appréciation aux collègues sans caractériser plus précisément le texte du TCE et surtout ne voulait pas faire apparaître la FSU, comme le SNUipp, dans le camp des opposants au traité sous la forme d'une consigne de vote ou d'un refus trop marqué de celui-ci.

Le rapport de forces réel au sein du SNUipp a permis de réaliser une synthèse lui donnant un profil résolument anti TCE, sans toutefois

trancher sur l'appel à voter non...

Le développement de la campagne du "non de gauche" sur le terrain, l'implication de très nombreux enseignants et syndiqués de la FSU dans celle-ci, le passage du "non" en tête dans les sondages ont contribué aussi à exercer une pression salutaire sur la FSU et ses syndicats.

De nombreuses sections départementales du SNUipp ont pris position et, surtout, ont mené une campagne effective de terrain auprès des collègues. Par l'implication dans les collectifs du "non", par la sortie de bulletins départementaux donnant des éléments précis d'analyse critique du TCE, par la tenue de réunion d'information syndicale, elles ont contribué très concrètement à faire évoluer l'état d'esprit de la profession vers le rejet. Ne se contentant pas, comme certains le préconisaient, d'être une sorte de miroir du milieu renvoyant de façon "neutre" chacun à un choix individuel, cette démarche, en partant d'une appréciation syndicale, a cherché à convaincre la profession de la justesse des analyses et propositions faites par le syndicat. Et visiblement elle a été gagnante sans provoquer, comme cela a pu être pronostiqué, la "coupure entre le syndicat et la profession" s'il s'engageait dans cette voie !

Le lancement de "l'appel des 500 syndicalistes" avec plusieurs dizaines de responsables du SNUipp et de la FSU visait à contredire l'argumentation des partisans du "oui" qui récupérait un prétendu accord (en fait de sommet) de tous les syndicalistes de France et d'Europe (merci la Confédération Européenne des Syndicats...). Cette initiative a marqué la dernière ligne droite de la campagne et a permis de montrer (avant l'heure du vote) de quel côté penchaient les salariés et les syndicalistes de ce pays. L'appel a recueilli 10 fois plus de signatures en 2 semaines et faisait enfin entrer

véritablement la composante syndicale dans l'arc des forces portant la campagne unitaire pour le "non". C'est en partie grâce à cela que le CDFN de la FSU (outre un vote à 57% pour un appel à voter à "non") a proposé que Gérard Aschiéri intervienne lors du grand meeting unitaire parisien pour le "non" le 21 mai. Une façon d'acter publiquement un positionnement sans ambiguïté de la FSU, à la différence de la CGT qui n'a pas, au plan national, assumé le vote de ses instances.

Le résultat du référendum marque très fortement la volonté d'un coup d'arrêt aux attaques libérales tout azimut et ouvre des possibilités de contre offensive. Il doit maintenant se traduire par une volonté syndicale de mobilisations pour des choix sociaux différents sur le terrain français et européen.

Le travail unitaire engagé au plan local comme l'investissement syndical de la FSU et de ses syndicats dans la campagne sont des leviers importants pour cela.

Dès le 16 juin, l'occasion est donnée de se mobiliser à l'occasion du sommet européen pour construire enfin une Europe sociale, solidaire et démocratique. Tout le contraire de ce qu'a été la construction de l'Union Européenne jusque là, qui devait être "constitutionnalisée" sur des bases libérales et qui a été justement rejetée !

UN DISCOURS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ATTENDU

